

# REGLEMENT DATAROOM

Par jugement en date du 29 octobre 2024 , le Tribunal de Commerce de Versailles a ouvert une procédure de Liquidation judiciaire avec poursuite d'activité jusqu'au 24 janvier 2025 au bénéfice de la société **ACADEMY BEAUGRENELLE** dont le siège social est Zone d'Activité Pariwest- Village des Loisirs de Maurepas - 3 avenue Louis Pasteur 78310 MAUREPAS, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de VERSAILLES sous le n° 418 814 851, et représentée par Monsieur Pierre ANTONA, en sa qualité de Dirigeant (ci-après la « **Société** »).

La SELARL AJRS, prise en la personne de Maître Philippe JEANNEROT, a été désignée en qualité d'administrateur judiciaire (ci-après l'« **Administrateur Judiciaire** »).

Dans le cadre de la procédure de Liquidation judiciaire, des candidats ont manifesté, aux termes de lettres et/ou de courriels adressés à l'Administrateur Judiciaire, un intérêt pour la reprise, par voie de cession, de tout ou partie de l'activité de la Société (ensemble ci-après dénommés les « **Candidats** » et individuellement un « **Candidat** »).

Les Candidats qui envisagent de présenter une offre de reprise sont invités à participer à une phase de *due diligence* au cours de laquelle ils auront accès à un certain nombre de documents relatifs à la Société qui seront mis à leur disposition par l'intermédiaire d'une dataroom électronique (la « **Dataroom** »), laquelle revêt un caractère strictement confidentiel.

L'objet du présent document est donc de définir les conditions d'accès et les règles applicables à la Dataroom qui est organisée dans le cadre de l'acquisition par un Candidat de tout ou partie de l'activité et des actifs de la Société (ci-après le « **Règlement Dataroom** »), par voie de cession.

Les Candidats acceptent et reconnaissent que l'existence de la Dataroom, ainsi que les informations qui seront communiquées à cette occasion, sont strictement confidentielles et sont soumises aux termes de l'accord de confidentialité signé par chaque Candidat.

Les présentes règles s'imposeront aux Candidats dès qu'ils auront signé et remis au responsable de la Dataroom – [guillaume.pichon@aj-rs.com](mailto:guillaume.pichon@aj-rs.com) – un exemplaire du document aux termes duquel ils reconnaissent avoir pris connaissance et avoir accepté lesdites règles.

La participation des Candidats à la phase de *due diligence* suppose un respect intégral et permanent du Règlement Dataroom.

Ce document contient, outre les règles applicables à la phase de *due diligence*, un modèle d'accord individuel de confidentialité qui devra être renvoyé signé par chaque Candidat à l'Administrateur Judiciaire.

## **1. CONTENU DE LA DATAROOM**

La Dataroom contient des informations comptables, commerciales, financières et juridiques sur la Société.

Ni la responsabilité de la Société, ni celle de l'Administrateur Judiciaire ou de leurs conseils respectifs, ne sauraient être engagées eu égard à une quelconque garantie de véracité ou d'exhaustivité des informations contenues dans la Dataroom. Il est rappelé que la reprise d'entreprises en difficulté présente un aléa que le candidat doit prendre en considération.

## **2. CONDITIONS D'ACCES A LA DATAROOM**

L'accès des Candidats à la Dataroom se fera, en fonction des manifestations d'intérêts transmises par les Candidats à l'Administrateur Judiciaire ainsi que des engagements de confidentialité et des offres indicatives reçus par ce dernier.

**Les Candidats accèderont à la Dataroom, sous réserve qu'ils aient au préalable :**

- **paraphé, signé et retourné à l'Administrateur Judiciaire le présent Règlement Dataroom ; et**
- **paraphé, signé et retourné à l'Administrateur Judiciaire l'accord de confidentialité joint aux présentes ;**
- **remis à l'Administrateur Judiciaire une brève présentation permettant de cerner le profil du candidat, un extrait K-Bis récent (moins de 3 mois), les comptes sociaux des trois derniers exercices ou en cas de personne physique : une carte nationale d'identité, une attestation/ justificatif de capacité financière à souscrire à cet appel d'offre.**

## **3. FONCTIONNEMENT DE LA DATAROOM**

Les informations contenues dans la Dataroom seront consultables par voie électronique.

Le lien électronique du site Internet *AJRS* (<https://dataroom.aj-rs.com/dataroom>) donnant accès à la Dataroom sera communiqué par courriel à chaque Candidat remplissant les conditions d'accès à la Dataroom, telles que celles-ci sont énoncées à l'article 2 des présentes.

A cette fin, chaque Candidat aura adressé à l'Administrateur Judiciaire l'adresse email et les coordonnées téléphoniques de chaque personne souhaitant disposer d'un accès à la Dataroom.

La durée de l'accès à la Dataroom est fixée par l'Administrateur Judiciaire eu égard à l'évolution de la procédure et du processus d'appel d'offres.

Cette durée pourra, le cas échéant, être prorogée par l'Administrateur Judiciaire. A la date limite de dépôt des offres, et après étude de celles-ci, l'Administrateur Judiciaire pourra, si bon lui semble, ré-autoriser certains Candidats à accéder à la Dataroom. Ces Candidats seront alors prévenus par courriel.

Les Candidats ayant eu accès à la Dataroom seront, le cas échéant, alertés par courriels de l'arrivée de nouveaux documents dans la Dataroom.

Les Candidats pourront poser des questions portant sur le contenu des documents figurant dans la Dataroom et formuler des demandes complémentaires de documents.

Ces questions et demandes devront être adressées à l'Administrateur Judiciaire ([guillaume.pichon@aj-rs.com](mailto:guillaume.pichon@aj-rs.com)).

**Les documents et les réponses alors apportés seront fournis à tous les candidats autorisés en Dataroom.**

L'Administrateur Judiciaire aura seul la faculté de décider s'il convient d'apporter des réponses aux dites questions et/ou d'accéder aux demandes d'impression ou de documents complémentaires. Les Candidats concernés seront informés par courriel des suites données à leurs demandes.

#### **4. CONFIDENTIALITE**

Tous les documents et les informations disponibles sont confidentiels.

L'attention des Candidats est particulièrement attirée sur la nécessité qui leur incombe de veiller à ce qu'aucune information confidentielle ne soit utilisée à d'autres fins que l'étude du projet de reprise de la Société, ni divulguée **sous peine d'engager la responsabilité des Candidats et le cas échéant de poursuites judiciaires.**

#### **5. RESPONSABILITE**

Les éléments constituant cette Dataroom électronique sont donnés à titre indicatif et sous toute réserve. Ils ont été préparés et remis sous la seule responsabilité du *management* de la Société.

La SELARL AJRS – Maître Philippe JEANNEROT – ne disposant pas des moyens lui permettant de réaliser l'audit exhaustif des éléments commerciaux, comptables, financiers et juridique fournis par la Société, ces éléments sont fournis à titre indicatif, chaque candidat devant faire son affaire des risques liés à l'exhaustivité et au contenu de ces éléments. La SELARL AJRS – Maître Philippe JEANNEROT – décline toute responsabilité à ce titre.

Il appartient à tout Candidat repreneur de se rapprocher de la direction de la Société pour la production d'informations complémentaires et vérifier celles fournies.

[SIGNATURES EN PAGE SUIVANTE]

**PAGE DE SIGNATURES**

---

Pour le Candidat, qui déclare avoir pris connaissance des obligations de confidentialité visées au Règlement Dataroom et des règles régissant la Dataroom et s'engage à s'y conformer en tous points.

Fait à,            le

---

Pour la Société

Fait à,            le